

Date : 16 août 2024

AUX PARENTS

OBJET : LES MALADIES INFECTIEUSES EN MILIEU SCOLAIRE

Les maladies infectieuses en milieu scolaire sont fréquentes et peuvent avoir des conséquences pour la santé. Certaines maladies infectieuses sont contagieuses, c'est-à-dire qu'elles peuvent se transmettre d'une personne à une autre.

AVISEZ L'ÉCOLE !

- ◆ Si votre enfant est malade, vous devez aviser l'école de son absence. Si vous allez chez le médecin, demandez-lui si votre enfant a une maladie contagieuse; si tel est le cas, en aviser l'école (voir la liste des maladies à signaler ci-dessous). L'infirmière du CISSS en sera informée et, si nécessaire, vous contactera pour avoir plus de renseignements en plus de répondre à vos questions.
- ◆ L'enfant malade devrait rester à la maison jusqu'à ce qu'il soit capable de suivre les activités scolaires. Pour certaines maladies contagieuses, un délai pour le retour à l'école pourrait être indiqué jusqu'à la fin de la période de contagiosité.
- ◆ Si votre enfant présente une condition médicale particulière, comme par exemple l'immunosuppression, une maladie pulmonaire ou cardiaque, demandez à votre médecin quelles sont les maladies contagieuses qui sont à risque pour lui et avisez la direction de l'école. L'infirmière du CISSS en sera informée et pourra vous prévenir si des cas de ces maladies surviennent à l'école.

LA VACCINATION ET L'HYGIÈNE : LES MEILLEURS MOYENS DE PRÉVENTION

La vaccination est la meilleure façon de prévenir certaines maladies. En tant que parents, vous avez la responsabilité de la vaccination de votre enfant. Votre enfant devrait avoir reçu les vaccins contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons, l'*Haemophilus influenzae* de type B, le méningocoque de sérogroupe C et la varicelle (s'il n'a pas déjà fait la maladie après l'âge d'un an).

- ◆ Le programme québécois de vaccination prévoit également que les garçons et les filles de la 4^e année du primaire reçoivent, en cours d'année, les vaccins suivants :
 - le vaccin contre l'hépatite B. Le vaccin utilisé inclut également une protection contre l'hépatite A
 - le vaccin contre le virus du papillome humain (VPH).
- ◆ Pour certaines maladies, d'autres vaccins peuvent être indiqués. En cas de doute, vous pouvez consulter votre CISSS ou votre clinique pour compléter la vaccination de votre enfant.
- ◆ Les mesures d'hygiène sont également nécessaires pour prévenir la transmission des maladies contagieuses. Se laver les mains, utiliser un mouchoir de papier lors de toux ou d'éternuements (ou tousser ou éternuer dans le pli du coude ou dans le haut du bras), éviter de partager des objets personnels, couvrir les plaies d'un pansement et prendre les mesures pour éviter le contact avec le sang d'une autre personne sont des actions simples et efficaces pour tous.

Merci de votre collaboration.



Direction de l'école

LISTE DES MALADIES À SIGNALER PAR LES PARENTS À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE

- ◆ Conjonctivite
- ◆ Coqueluche
- ◆ Érythème infectieux (5^e maladie)
- ◆ Gale
- ◆ Gastro-entérite
- ◆ Hépatite A
- ◆ Impétigo
- ◆ Oreillons
- ◆ Oxyurose
- ◆ Pédiculose (poux)
- ◆ Rougeole
- ◆ Rubéole
- ◆ Scarlatine ou pharyngite à streptocoque du groupe A
- ◆ Teigne de la tête ou du corps.
- ◆ Varicelle (picote)